



## Procès - Verbal

### Conseil Municipal d'installation et de l'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026

Date du Conseil Municipal : 21 mars 2026

Date de convocation : 17 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents à l'ouverture : 27

Nombre de conseillers absents à l'ouverture : 0

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de conseillers votants : 27

**Elus présents** : M. BENHAMOU David, M. BOURLON Patrick, M. CANTIE Joël, M. COLOMA Jean-Luc, M. CRASSOUS Vincent, M. CUCUMEL Julien, Mme CUZIN Marie-Christine, M. DA SILVA Bruno, M. de FIRMAS de PERIES Jean-Philippe, Mme DEMURU Claudine, M. DURAND Philippe, M. FERRIER Aurélien, M. GIRAUDEAU Olivier, M. GOMEZ Didier, M. JAOUL Laurent, Mme LESCOMBES Agnès, Mme MALAFOSSE Emilie, Mme MAURIN Michelle, Mme MELLINAS Patricia, Mme OLIVER Marie-José, M. PERIGNON Yoann, Mme PONSY Corinne, Mme RAYNAL Hélène, Mme REA Frédérique, Mme ROUSSEAU Agnès, Mme SAUVETERRE Maryse, Mme SCHWARTZ Josy

**Elus représentés ayant votés par procuration** : Néant

**Elus absents ou excusés** : Néant

**Secrétaire de séance** : M. Yoann PERIGNON

---

## 1 – Installation du conseil municipal

La séance est ouverte à 11h00, par Monsieur Laurent JAOUL, maire sortant.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil municipal et rappelle que la convocation a été adressée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Il procède ensuite à la lecture des résultats des élections municipales du 15 mars 2026 :

Commune de Saint-Brès :

Nombre de sièges à pourvoir : 27

Nombre d'électeurs inscrits : 2 749

Nombre d'abstentions : 921, soit 33,50 %

Suffrages obtenus par la liste conduite par Madame REA : 830 (46,52 %)

Suffrages obtenus par la liste conduite par Monsieur JAOUL : 954 (53,48 %)

Monsieur JAOUL propose ensuite de désigner comme secrétaire de séance le benjamin de l'assemblée, Monsieur Yoann PERIGNON. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal est déclaré installé.

Conformément à la réglementation, le bureau de séance est constitué comme suit :

Madame Maryse SAUVETERRE, doyenne d'âge, Madame Emilie MALAFOSSE, Monsieur Aurélien FERRIER, Monsieur Yoann PERIGNON

**Vote à l'unanimité**

---

## **2 – Election du Maire**

Monsieur Laurent JAOUL cède la présidence de séance à Madame Maryse SAUVETERRE, doyenne d'âge, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. Madame SAUVETERRE ouvre la séance et rappelle les règles applicables à l'élection du maire.

Deux candidatures sont enregistrées :

- Monsieur Laurent JAOUL
- Madame Frédérique REA

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Monsieur Laurent JAOUL : 20 voix

Madame Frédérique REA : 6 voix

Monsieur Laurent JAOUL est déclaré élu Maire de la commune de Saint-Brès.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de séance.

Intervention de M. Laurent JAOUL : « Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs.

C'est avec une profonde émotion et une grande fierté que je m'adresse à vous aujourd'hui, au moment d'entamer ce qui sera mon quatrième mandat de maire de Saint-Brès.

Je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait, mais aussi la responsabilité qui en découle.

Je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement les élus du groupe majoritaire de la liste Ensemble pour Saint-Brès. Votre engagement, votre travail constant sur le terrain ont été déterminants pour nous mener jusqu'à la victoire. C'est grâce à cette cohésion, à cet esprit d'équipe et à cette volonté partagée que nous allons mener à bien nos projets au service des Saint-Brésois.

Je souhaite également m'adresser aux élus du groupe d'opposition. Dans une démocratie le débat est nécessaire, utile et même indispensable. Je veux vous assurer de ma volonté de travailler dans un climat serein, constructif et respectueux de nos différences.

Au fil des années, nous avons vu notre commune évoluer, se développer, s'adapter. Rien de tout cela n'aurait été possible sans un engagement collectif fort, au-delà des sensibilités, au service de l'intérêt général.

Permettez-moi également d'avoir une pensée plus personnelle. Je veux remercier ma famille, mes parents, mes enfants, qui m'accompagnent depuis toutes ces années, qui acceptent les contraintes de cet engagement, les absences, les exigences, et qui sont un soutien précieux au quotidien.

Je souhaite aussi adresser un remerciement sincère aux électrices et aux électeurs de Saint-Brès qui ont voté pour notre liste. Par leur confiance renouvelée, ils nous donnent la force et la légitimité des urnes. Nous aurons à cœur d'être à la hauteur de leurs attentes, avec humilité et détermination.

Le mandat qui s'ouvre sera, j'en suis convaincu, exigeant. Les attentes de nos concitoyens sont légitimes, les défis nombreux : qualité de vie, associations, solidarité, culture, enfance et jeunesse, aînés, aménagement du territoire. Nous devons y répondre avec sérieux, pragmatisme et ambition.

Je m'engage, comme je l'ai toujours fait, à être un maire disponible, attentif à chacun, et pleinement investi dans la défense des intérêts de notre village et de ses habitants.

Je forme le vœu que nous travaillions ensemble, dans le respect de nos rôles respectifs, avec un objectif commun : faire avancer notre commune, améliorer le quotidien de nos concitoyens et préparer l'avenir avec sérénité.

Je vous remercie de votre confiance.

Vive la République et Vive Saint-Brès ! »

### **3 – Détermination du nombre d'adjoints**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à huit le nombre d'adjoints au maire, conformément à l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales.

**Vote à l'unanimité**

### **4 – Election des adjoints**

Monsieur le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, et dans le respect de la parité.

La liste suivante est proposée :

- 1ère adjointe : Josy SCHWARTZ
- 2ème adjoint : Philippe DURAND
- 3ème adjointe : Patricia MELLINAS
- 4ème adjoint : Joël CANTIE
- 5ème adjointe : Marie-Christine CUZIN
- 6ème adjoint : Patrick BOURLON
- 7ème adjoint : Maryse SAUVETERRE
- 8ème adjoint : Vincent CRASSOUS

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, la liste est élue avec 21 voix et 6 bulletins blancs.

Les adjoints sont installés dans leurs fonctions dans l'ordre du tableau ci-dessus.

Monsieur le maire indique qu'il prendra prochainement les arrêtés de délégation.

### **Charte de l' élu local**

Monsieur le maire donne lecture de la charte de l' élu local.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55**